

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine.

Monaco, le 26 Octobre 1897

## PARTIE OFFICIELLE

Le Prince, par Ordonnance du 20 septembre 1897, a nommé M. Théodore Lumley, Consul Général de la Principauté à Londres, en remplacement de M. Charles Piesse, démissionnaire.  
M. Lumley a reçu l'exéquat.

Le Prince a reçu la lettre par laquelle S. M. le Roi de Suède et de Norvège notifie à Son Altesse Sérénissime le mariage de S. A. R. le Prince Oscar-Charles-Guillaume de Suède et de de Norvège, Duc de Vestrogotie, Son fils, avec S. A. R. Madame la Princesse Ingeborg-Charlotte-Caroline-Frédérique-Louise de Danemark, fille de S. A. R. le Prince Royal de Danemark.

## NOUVELLES LOCALES

### ARRÊTÉ

A l'occasion des travaux pour l'établissement de la conduite de refoulement des eaux des égouts débouchant dans la rade de Monaco, travaux qui nécessitent l'interdiction de la circulation des voitures sur le boulevard de la Condamine et l'avenue du Port et qui doivent être exécutés en même temps que ceux de l'avenue Monte Carlo ; M. le Maire de Monaco a pris, le 20 octobre courant, un arrêté interdisant la circulation des voitures, du 20 au 28 octobre sur le boulevard de la Condamine, dans la partie comprise entre la rue Antoinette et la descente du Port, et du 23 octobre au 5 novembre de la descente du Port à la place d'Armes.

Les familles seront heureuses d'apprendre qu'une section française, comprenant un cours préparatoire et les premières classes du cours classique, va s'ouvrir le 3 novembre prochain au collège de la Visitation pour des pensionnaires, demi-pensionnaires et externes surveillés.

Cette œuvre répond à un besoin pressant du pays, permettant aux familles de retarder le plus longtemps possible l'éloignement de leurs enfants pour le collège.

C'est dire qu'elle ne peut manquer de prospérer.

Dans l'assemblée générale de dimanche dernier, le Sport Vélocipédique Monégasque a élu :

Président : M. Gallerand.

Conseillers : MM. Noghès, Gendre, Charles Vermeulen, Roustan, Defressine, Fontaine, Berthoux et Ernest Vincent, tous membres sortants. Ballottage pour les sept autres membres. Assemblée générale dimanche prochain.

L'ancien café de Paris a vécu. Depuis dimanche, il est remplacé par un vaste espace qui sera, dans quinze jours, un parterre de fleurs, et dans quel-

ques mois, après l'enlèvement des arbres qui le bordent à l'est, se transformera en une terrasse ayant une vue superbe sur les Bas-Moulins, Roquebrune, le Cap Martin. Cette terrasse se raccordera à celle du Tir aux Pigeons.

Tel qu'il est dégagé, le nouveau café a fort bon air. Son installation complète est poussée avec activité.

M. Bérard, facteur-chef de 1<sup>re</sup> classe à la gare P.L.-M. à Cannes, est nommé sous-chef de gare à Monte Carlo.

On nous signale un acte de courage auquel nous sommes heureux de donner la publicité du *Journal de Monaco*.

Jeudi dernier, un camion lourdement chargé, traîné par deux chevaux, appartenant à MM. Fontana et Gamba, suivait le boulevard des Moulins, quand le limonier, heurté par une pièce de bois, s'emporta. Malgré les efforts du charretier, le nommé Nicolas Aragno, l'attelage alla se jeter contre la balustrade de l'hôtel du Helder, puis, entraîné par la déclivité de l'avenue de la Madone, descendit à fond de train cette voie publique menaçant d'accidents inévitables, les équipages et piétons nombreux qui fréquentent cette avenue.

Un cocher de voiture de place (numéro 74) le sieur François Passerano, n'écouterant que son courage, se jeta bravement à la tête des chevaux affolés. Renversé d'abord, et malgré quelques contusions, il se releva, et, cette fois plus heureux, réussit à faire dévier l'attelage, ce qui amena la chute du cheval de tête et l'arrêt du camion.

Le déchargement fut opéré aussitôt avec le concours des personnes présentes ; le cheval tombé a reçu quelques ecchymoses à une jambe.

Quant au sieur Passerano, il a été vivement félicité par tous les témoins de cette scène.

Vendredi, la *Sereda*, petit yacht à vapeur à M. Gordon Bennett, est arrivée dans le port de Monaco.

Le Tribunal Supérieur, dans son audience correctionnelle du 22 octobre courant, a condamné à 15 jours d'emprisonnement, pour mendicité, un nommé Emile-Constant Nicolet, 39 ans, journaliste, sans domicile fixe.

Nous donnons à la quatrième page l'horaire du nouveau service d'hiver de la Compagnie P.-L.-M., à dater du 3 novembre prochain. Nous prévenons néanmoins nos lecteurs que, n'ayant pas encore le document officiel publié par la Compagnie, de légères modifications peuvent être, d'ici la semaine prochaine, apportées à cet horaire. Si ces modifications se produisent, elles seront indiquées dans le tableau que nous insérerons dans huit jours.

M. Bègue, après autorisation, a fait confectionner des ballons et lanternes vénitienes avec les armoiries princières et celles de la ville de Monaco.

Nous avons vu les premiers spécimens de ces ballons qui nous ont paru très réussis et d'un très

bel effet ; nous sommes persuadé qu'ils obtiendront un grand succès pour la fête de S. A. S. le Prince, le 14 et le 15 du mois prochain.

## CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — M. Henri Gravier, trésorier-payeur général, transférera, à partir du 1<sup>er</sup> novembre, les bureaux de la Trésorerie générale, avenue Notre-Dame, 29.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le Parlement a fait sa réouverture sans bruit ; on est en droit d'espérer qu'il gardera cette attitude très appréciée du pays jusqu'à sa fin prochaine. N'est-il pas de bon goût de ne pas jouer de musique et surtout de ne pas faire de « boucan » dans la chambre d'un moribond ? Les discussions spéculatives, les bouderies contre le régime républicain ont fait leur temps et aujourd'hui l'émigré à l'intérieur paraît ridicule. Le Pape Léon XIII n'a pas peu contribué à cet apaisement national par les « directions » qu'il a adressées aux catholiques pour les inviter à se placer « sur le terrain constitutionnel ». On a beaucoup remarqué une note que vient de publier l'*Osservatore Romano*, organe officieux du Vatican, où il est dit qu'il convient de « placer les intérêts de la religion et du bien général au-dessus des intérêts secondaires et particuliers des différents partis, et non d'exercer des ingérences indues dans les choses politiques. » Le Pape Léon XIII indique clairement qu'une entente est désirable entre la religion et la République. C'est presque une déclaration, c'est un acte décisif à la veille des élections générales. Le Président de la République qui trouve, lui aussi, que la forme démocratique du gouvernement a un drapeau assez large pour abriter toutes les croyances, a indiqué vendredi son assentiment reconnaissant à la politique pontificale. Comme nous l'avons dit dans notre précédente lettre, M<sup>r</sup> Clari, nonce apostolique en France, et M<sup>r</sup> de Belmonte, conseiller de la nonciature, ont été reçus vendredi soir à 5 heures par le Président de la République. Ils lui ont remis un exemplaire de l'album, dont nous avons donné la description, au nom du Pape. L'entrevue a été des plus cordiales et a duré vingt minutes. M. Félix Faure en a profité pour parler en fort bons termes des sympathies que Sa Sainteté Léon XIII avait su conquérir en France. Ce sont des paroles qui auront un profond retentissement.

S'il n'y avait dans cet événement qu'un incident ordinaire de la politique, il ne relèverait pas de cette chronique dont la politique est exclue. Mais nous y voyons une constatation officielle d'un changement dans nos mœurs qui est d'ordre philosophique et supérieur. Si un homme politique avait tenu ce langage, il y a quelques années, il aurait choqué la majorité du parti républicain, encore sectaire comme tous les partis d'opposition au lendemain de leur arrivée au pouvoir. Mais un progrès s'est accompli dans l'opinion, des malentendus se sont dissipés, à droite et à gauche des concessions sont en voie d'accomplissement ; de sorte qu'un homme tenu par sa fonction à la plus grande réserve, comme l'est M. Félix Faure, peut prononcer un jugement flatteur sur un Pontife romain sans choquer les républicains. Ce qui prouve que le temps est un grand facteur de gouvernement.

×

Ce n'est pas en France seulement que les préjugés se dissipent. En Angleterre, comme nous l'avons indiqué précédemment, un grand mouvement s'opère en faveur de la conversion de l'Eglise Anglicane.

Dimanche, à Saint-Sulpice, a eu lieu une cérémonie symptomatique, l'inauguration solennelle de l'archiconfrérie de Notre-Dame de la Compassion, fondée récemment par bref du Saint-Père et confiée à la direction de M. Captier, supérieur général des Sulpiciens, en vue de promouvoir l'union des Eglises et plus spécialement la conversion de l'Eglise Anglicane.

L'Eglise Anglicane était représentée par le Cardinal Vaughan, archevêque de Westminster, primat d'Angleterre, l'évêque de Southampton, par M<sup>r</sup> Moyes, chanoine théologal de Westminster; le R. P. Cosne, secrétaire de M<sup>r</sup> Bourne; le R. P. Cummings, bénédictin, représentant le prieur du monastère d'Ampleforth; le T. R. P. O'Neill, prieur du monastère bénédictin anglais de Douai, avec deux religieux de la même maison; les RR. PP. Fossato et Taylor, M<sup>r</sup> Hill, représentant l'évêque de Salford, M<sup>r</sup> Carr, représentant l'évêque de Liverpool, le R. P. Pyke, doyen du chapitre de Liverpool, le R. P. Cologan, M<sup>r</sup> Ward, président du collège Saint-Edmond à Old-Hall, M<sup>r</sup> Parkinson, président du collège Sainte-Marie à Oxford.

Le R. P. Feuillette, des Dominicains, a prononcé un beau discours devant plus d'un millier de prêtres assemblés.

Le Pape Léon XIII, qu'un député républicain qualifiait devant nous du titre « plus grand esprit de notre siècle », n'a-t-il pas montré sa haute perspicacité en confiant à un prêtre français, à l'éducateur le plus autorisé de notre clergé, la mission si haute de diriger une œuvre d'une importance capitale pour l'avenir du monde? C'est, qu'on nous permette de le dire, de la grande et de la bonne politique que celle qui s'inspire ainsi de la devise: *Gesta Dei per Francos*.

×

Au risque de sortir du ton un peu léger qui sied à ces lettres parisiennes, je ne puis m'empêcher de remarquer que la tendance générale des esprits donnera à l'Exposition de 1900 un caractère plus élevé que celui de l'Exposition précédente.

Ce ne sera point, comme il y a huit ans, une sorte d'anniversaire de 1789; ce sera la fête du siècle finissant et surtout la fête d'une ère nouvelle qui commencera. On pourrait craindre que ce symbolisme en exclue la grâce et la gaieté, que nos architectes, par exemple, à force de chercher à être « philosophiques » n'en deviennent ennuyeux. Fort heureusement notre caractère national nous sauvera de ce danger. On parle déjà partout de l'exposition de 1900 en montrant des préoccupations qui indiquent que nos hôtes seront émerveillés de notre hospitalité. Chacun s'ingéniera à trouver de l'inédit. C'est ainsi qu'on a mis en avant ce qu'on a appelé la création du « Club des artistes ». Cet établissement était destiné à héberger les célébrités du monde entier, et les bourgeois auraient eu la suprême jouissance de venir les regarder prendre leurs repas. On avait également parlé d'installer à côté de cette sorte de restaurant un cercle où le public aurait été admis à les coudoyer. Mais, comme tous les cafés, bouillons, etc., seront soumis à l'adjudication, si les promoteurs de cette idée ne se présentent pas, le club des artistes ne pourra pas se fonder dans l'enceinte de l'Exposition.

Un obstacle assez sérieux semble d'ailleurs s'opposer à la réalisation de ce projet. Est-on bien sûr que, à part quelques peintres ou sculpteurs qui ont déjà émis un avis favorable, les célébrités seront tant que cela désireuses de se livrer ainsi en pâture à la curiosité publique? Nous estimons que beaucoup préféreraient manger ailleurs et ne pas s'exposer aux regards moqueurs des touristes qui viendront voir les bêtes intelligentes prendre leur nourriture.

×

En attendant la grande année de 1900, les peintres et les sculpteurs, inquiets de voir les palais du Champ-de-Mars disparaître sous la pioche des démolisseurs, se demandent où on installera, en 1898, l'exposition annuelle de la Société Nationale des Beaux-Arts.

M. Puvis de Chavannes, avec le concours de MM. Roll et Guillaume Dubufe, s'occupait en silence de cette question si intéressante et le comité du Salon du Champ-de-Mars vient de la résoudre en proposant d'adopter au Bois de Boulogne l'emplacement occupé actuellement par le Pavillon chinois.

Mais ce n'est là qu'un projet! Il faut que... le Conseil municipal consente, et déjà des objections s'élèvent de la part d'intéressés qui trouvent que le mouvement mondain n'est pas trop porté à se déplacer.

Aussi la société officielle parle-t-elle de s'installer dans la cour du Palais-Royal. Mais rien n'est encore arrêté. Une seule chose est certaine, c'est que nous aurons en 1898, comme les années précédentes, deux expositions de peinture... sinon trois, car on parle d'un « groupe dissident » en voie d'organisation ». Pardon de ce bizarre assemblage de mots!

×

Il faut espérer qu'une réforme essentiellement pratique, actuellement à l'étude, sera réalisée avant l'an 1900. Il s'agit d'abaisser le prix d'affranchissement des lettres de 15 à 10 centimes.

L'expérience ayant prouvé qu'à chaque abaissement du tarif des lettres a toujours correspondu une augmentation de recettes, tout porte à croire que le projet ministériel aboutira. Ce ne sera pourtant pas sans peine; le ministre se heurte à des oppositions bureaucratiques. On essaie de lui démontrer qu'on ne trouverait jamais assez d'employés pour suffire au surcroît de travail. C'est mal connaître la France, où le moindre fils de bonne mère aspire à un emploi du gouvernement!

Nous espérons qu'on s'occupera en même temps d'améliorer les procédés de fabrication de nos timbres-poste, procédés très inférieurs à ceux usités dans la plupart des autres pays. En Amérique, notamment, les timbres sont gravés et imprimés en taille douce et constituent une véritable œuvre d'art, incomparablement supérieure à la vulgarité de nos types.

Comme tout arrive, un jour viendra où nous aurons des timbres fort beaux. Nos collectionneurs feront donc bien de prévoir ce progrès. Bientôt peut-être nos vieux timbres de trois sous vaudront trois francs.

×

Samedi a eu lieu à Saint-Philippe-du-Roule, une cérémonie qui intéressera sûrement vos lecteurs de Monaco.

On y célébrait le mariage de M. Charles-Victor Thomas, lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs d'Afrique, beau-fils de M. Edmond Blanc, député des Hautes-Pyrénées, avec M<sup>lle</sup> Germaine de la Borderie. La fiancée était conduite à l'autel par son oncle, le général de Boyat, qui commande la place de Verdun. Le fiancé donnait le bras à M<sup>me</sup> Edmond Blanc, sa mère.

La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé Chesnelong, la messe a été dite par M. l'abbé Wabre, curé de la Celle-Saint-Cloud, dont M. Edmond Blanc fut longtemps maire.

Dans le cortège: le commandant des Termes et le capitaine de vaisseau de Marivaux, oncles de M<sup>lle</sup> Germaine de La Borderie; M. et M<sup>me</sup> Camille Blanc; le commandant de Pélanne, M. et M<sup>me</sup> Couderlier, etc.

Dans l'assistance: le prince et la princesse Constantin Radziwill; baronne Louis de Caters, marquise de Wentworth; M. Lamirault, représentant le ministre de l'intérieur; Paul Decauville, sénateur; M. de Meurs, chef de cabinet du président du Conseil; le colonel Taevenet; le lieutenant Paimpernel, représentant le ministre de la marine; baronne et M<sup>lle</sup> de la Tombelle; les généraux baron Faverot, de Kerbech, Charreyron, etc., etc.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

LA PLANTE QUI FAIT RIRE. — Dernièrement une actrice américaine, à qui ses prompts succès ont créé des jaloux, faisait publier qu'elle paraîtrait le lendemain dans un drame très noir.

La représentation eut lieu à l'heure annoncée, et le premier acte fut un triomphe.

Mais, au second, il n'en fut plus de même. Dès le début d'un monologue tragique, la grande artiste est prise d'un rire fou qui va s'accroissant. La galerie murmure: l'actrice rit plus fort, se met à chanter des choses sans suite; et bientôt dans une sorte de délire furieux, empoignant ses longs vêtements de deuil, elle se livre à un galop échevelé.

Le régisseur se précipite en scène, on baisse le rideau, et devant les menaces d'un public déclarant qu'« on ne fait pas jouer des femmes folles ou alcooliques », il faut rendre l'argent.

Vingt-quatre heures plus tard, le mystère était dévoilé. Un comédien, amoureux éconduit, s'était vengé de l'artiste en vedette en lui faisant prendre, à son issu, une forte dose d'une poudre extraite de la *plante qui fait rire*.

Cette plante est originaire d'Arabie. Sa graine, de la grosseur d'un pois, a le goût de l'opium. Pulvérisée et prise à très petites doses, elle constitue un excitant extraordinaire. A la suite du délire qu'elle provoque, on tombe dans un sommeil quasi léthargique, et l'on ne se souvient plus au réveil des folies qu'on a pu commettre.

DE L'ENTRETIEN DES LAMPES. — Voilà un sujet tout à fait de saison. Les matinées sont encore claires... mais les belles soirées lumineuses sont finies pour cette année

et les lampes ont fait déjà leur apparition à tous les foyers. C'est une agréable compagne qu'une bonne lampe qui éclaire bien; mais quand elle est mal soignée, quand elle donne une lumière terne, quand elle fume, quand elle file, pouah!

Il dépend de vous d'avoir une lampe qui remplisse bien son office; il suffit pour cela qu'elle soit chaque jour garnie avec soin et tenue *extrêmement propre*.

Bien peu d'entre nos lecteurs font certainement usage de l'antique lampe Carcel, qui est restée cependant la moins fatigante pour la vue. Cette lampe demande à être nettoyée plus minutieusement encore qu'une autre. Quand elle persiste à donner une mauvaise lumière — si l'on est sûr de la qualité de l'huile employée — il faut nettoyer l'intérieur avec une lessive *chavde*, composée de 30 grammes de potasse pour un litre d'eau: après ce lavage, on la laisse égoutter jusqu'à ce que l'intérieur soit *parfaitement sec*. Quelques gouttes d'eau restées au fond du récipient suffiraient pour faire pétiller la flamme et salir le verre.

Quand le réservoir est sec, on verse de l'huile propre, celle qui restait dans la lampe doit être sacrifiée. Du reste, au moment où l'on cesse d'allumer la lampe, il faut la vider; l'huile rancit pendant l'été, contracte une affreuse odeur et devient impropre à l'éclairage. Au contraire, il vaut mieux laisser pleine la lampe à pétrole, le pétrole préservant de la rouille; seulement on le jette quand on veut remettre la lampe en usage. Alors, on nettoiera très soigneusement toute la garniture de métal pour en enlever tous les débris de mèche, le noir de fumée qui obstruent les ouvertures formant courant d'air et empêchent le bon fonctionnement de la lampe.

Les verres doivent être aussi nettoyés avec soin, séchés complètement et tenus à l'abri de l'humidité ou du froid, sous peine de les voir éclater. Pour avoir moins de peine dans leur entretien, on les nettoiera *tous les jours*. La ménagère qui n'aura cette précaution que tous les huit jours sera obligée de recourir à toutes sortes d'expédients pour enlever la couche de fumée qui s'attache au verre: elle y passera une demi-heure, tandis que, chaque jour, il ne lui faudra pas même *deux minutes*... et son verre sera *toujours propre*.

LA PRESSE AU JAPON. — Le Japon, qui, en moins d'un demi-siècle, a passé de l'état que nous nommons barbare à celui que nous qualifions de civilisé, n'a pas moins changé en ce qui concerne le journalisme qu'en ce qui concerne les institutions politiques. Il y a trente ans, il n'existait au Japon aucun journal national. Le premier de tous fut fondé vers cette époque, et il fut *extrêmement difficile* d'amener les Japonais à en acheter plus d'un seul numéro; car toute leur curiosité se bornait à savoir ce que pouvait bien être un journal, et, la chose une fois vue, ils se tenaient pour satisfaits. Cependant, peu à peu, le goût des nouvelles et des informations se développa; il se développa si bien qu'aujourd'hui l'on ne trouve dans aucune ville japonaise personne qui ne lise son journal. Les coureurs qui traînent les *djinrikchas* déchiffrent quotidiennement la gazette, et les servantes aussi. Le journalisme japonais devient même un article d'exportation. Formose, qui commence à peine à faire partir de l'empire du Soleil-Levant, a déjà deux journaux, dont l'un, le *Taiwan Shimbun*, est rédigé tout entier en langue nippone, tandis que l'autre, *Taiwan Nippo*, est écrit en trois langues: le japonais, le chinois et l'anglais; on affirme que le style de cette dernière partie laisse parfois à désirer. Quoi qu'il en soit, l'une et l'autre de ces deux feuilles ont déjà de nombreux lecteurs... Et pourtant, de l'aveu des publicistes japonais eux-mêmes, le journalisme réussit mal en Extrême Orient. Le nombre des gazettes qui arrivent à « faire leurs frais » est extrêmement restreint, et le métier de folliculaire est peu rémunérateur. Mais les choses se passent-elles fort différemment en Europe, à quelques exceptions près?

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

A V I S

L'Etude de M<sup>e</sup> BLANCHY, huissier, successeur de M<sup>e</sup> BERTRAND, est transférée rue du Milieu, n<sup>o</sup> 7.

**AVIS**

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco sont convoqués en Assemblée générale extraordinaire le

**Samedi 27 Novembre 1897**

à 2 heures de relevée, au siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents actions nouvelles de la Société, ayant déposé leurs titres au siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

Modifications aux articles 2, 3, 9 et 55 des statuts.

**AVIS**

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2.

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Suivant contrat passé devant M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, soussigné, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré, monsieur César CISLADI, maçon, demeurant à Monaco, a acquis de :

1<sup>o</sup> Monsieur Laurent OLIVIER, marchand boulanger, et madame Joséphine AURÉGLIA, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Caroline, n<sup>o</sup> 4 ;

2<sup>o</sup> Et madame Mathilde OLIVIER, propriétaire, veuve de monsieur Henri DEMAINTIN, demeurant à Menton, rue Saint-Michel, n<sup>o</sup> 4 ;

Le premier étage d'une maison située à Monaco, rue du Milieu, n<sup>o</sup> 18, comprenant : trois pièces et une cuisine ; confinant, au nord la rue du Milieu, au midi la rue des Briques, au levant monsieur Ambroise Gastaud, au couchant la rue de l'Eglise, au-dessus madame Rocco et au-dessous à un magasin occupé par monsieur Abel, cadastré section C, n<sup>o</sup> 25 ;

Moyennant le prix principal de trois mille quatre cents francs, payé comptant.

Une expédition dudit contrat a été transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le onze septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, volume 61, n<sup>o</sup> 5 et déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le vingt-deux octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur la partie d'immeuble sus-désigné des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le vingt-cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Signé : L. VALENTIN.

**AVIS**

Les créanciers éventuels du défunt COSCIOLI Antoine, de son vivant directeur du Théâtre des Variétés, à Monaco, sont invités à présenter leurs titres au Restaurant dudit théâtre, dans la huitaine, sous peine de déchéance vis-à-vis des héritiers.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers du sieur Eugène PERRIER, teinturier-dégraisseur à Monaco, failli, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 29 octobre courant, à 2 heures du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur de Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

**AVIS**

Les créanciers de la dame BOUTEILLE, épouse FROMENT, épicière à Monaco, faillie, dont les titres de créance ont été vérifiés et affirmés, sont invités à se rendre en personne ou par fondé de pouvoirs, le 29 octobre courant, à 2 heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur de Monaco, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat et, en cas d'union, pour y être procédé conformément aux dispositions des articles 500 et 501 du Code de Commerce.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

**AVIS**

Les créanciers du sieur Emmanuel ISOUARD, entrepreneur à Monaco, sont prévenus, pour la dernière fois, que la vérification des créances sera clôturée le 5 novembre prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi.

En conséquence, tous ceux qui ne se présenteront pas ledit jour pour la vérification et l'affirmation de leur créance, ne seront pas compris dans la distribution des dividendes.

Monaco, le 23 octobre 1897.

Le Syndic,  
RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 24 octobre 1897

NICE, b. <i>Jeune-André</i> , fr., c. Auguste,	briq. et tuiles.
ID. cutter <i>Madeleine</i> , fr., c. Bonifaci,	vin.
SAINT-TROPEZ, cutter, <i>Trois-Frères</i> , fr., c. Dalest,	id.
ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone,	sable.
ID. b. <i>St-Jean-Baptiste</i> , fr., c. Génouves,	id.
ID. b. <i>Tante</i> , fr., c. Rival,	id.
CANNES, b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. <i>Louise</i> , fr., c. Gareil,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
MENTON, y. à vap. <i>Sérèda</i> , amér., c. Gordon Bennett, sur lest.	

Départs du 17 au 24 octobre

SAINT-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Bellone, sur lest.	
CANNES, b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet,	id.
ID. b. <i>Louise</i> , fr., c. Gareil,	id.
ID. b. <i>Fortune</i> , fr., c. Roux,	id.
MENTON, y. à vap. <i>Sérèda</i> , amér., c. Gordon Bennett, sur lest.	

**ON DEMANDE** à louer PETIT LOGEMENT de trois pièces et une cuisine non meublé.

Envoyer renseignements et adresse au bureau du Journal.

**AU GASTRONOME**

Villa Richemont, Boulevard du Nord

**RÉOUVERTURE Dimanche 31 Octobre**

CHAMBRES LUXUEUSEMENT MEUBLÉES

F. GAUTIER, Propriétaire

**HOUSE AGENT**

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

**GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**

DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

PRIX FIXE

ARTICLES DE PARIS  
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO  
PAPETERIE, FOURNITURES DE BUREAUX, PHOTOGRAPHIES  
OBJETS RELIGIEUX, PARFUMERIE  
ÉVENTAILS, GANTS, BONNETERIE, BROSSERIE  
LINGERIE, RUBANS, MERCERIE, DENTELLES  
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES  
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS  
ARTICLES DE VOYAGES ET DE MÉNAGE

MAISON RECOMMANDÉE — ON PARLE LES LANGUES

**LEÇONS DE PIANO**

M<sup>lle</sup> SCHWENTZER

MONACO, Rue de Lorraine, 10, MONACO

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO**

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

**VIOLETTE DE MONTE CARLO**

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

**FLUIDE LÉNÉTIQ MOEHR**

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

**LEÇONS ET COURS**

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de S<sup>t</sup>-Maur

Rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 25 — Condamine

**GÈNES**

**CLINIQUE PRIVÉE POUR DAMES**

(Traitements des maladies des femmes)

Directeur : D<sup>r</sup> L. M. BOSSI

Professeur d'Obstétrique et de Gynécologie à l'Université de Gènes

ASSISTANCE DES SŒURS DOMINICAINES  
QUI DEMEURENT DANS L'INSTITUT

Traitement des maladies de la matrice, des ovaires, de la vessie, des cas d'obstétrique compliqués, de l'hystérisme, etc.

Maison située dans une très belle position, isolée, avec grand jardin. — Salle pour laparotomies. — Salle pour toutes espèces d'opérations gynécologiques et pour médications. — Massage — Electrolyse — Bains de mer.

Pour informations, s'adresser au D<sup>r</sup> Prof. Bossi, rue Assarotti, 20, Gènes, de 1 heure à 3 heures, les mardi, Samedi, Mercredi et Dimanche.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

